

PROCES VERBAL - SEANCE DU LUNDI 6 FEVRIER 2017

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le lundi 6 février 2017 à 20h30 dans la salle du conseil de la Mairie.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2016,**
- 2) Débat d'Orientations Budgétaires,**
- 3) Autorisation d'engager les dépenses d'investissement du budget principal et des budgets annexes,**
- 4) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017,**
- 5) Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe – Désignation d'un membre pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,**
- 6) Délibération pour autoriser le lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de médiathèque,**
- 7) Plan Local d'Urbanisme – procédure de modification simplifiée,**
- 8) Présentation du projet de création d'un espace vert dans le secteur des hauts du Lac,**
- 9) Affaires diverses.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués et dévoués.

Christian BALIGAND,
Le Maire

L'an deux mil dix-sept, le six février à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BALIGAND Christian, Maire.

Présents: MM. BALIGAND, ABILY, ALMAZAN ESPADA, BALLUAIS, DELLIÈRE, DESCHAMPS, FÉAU, FOURMOND, HERCÉ, LALANDE, LE GAL-MESME, LEGROS, LEVRARD, MÉDARD, MENAGER, MINISINI, POMMÉ, ROUSTEL, VÉQUAUD.

Absents: MM. ABREU, FRAPPIER, LENOIR, RAUX, ROUSSET, VANNETZEL.

Procuration de :

Johnny MENU à François DESCHAMPS,
Sandrine MAILLARD à Christian BALIGAND.

Secrétaire de séance : Valérie LEGROS.

*Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.
Madame Valérie LEGROS est désignée secrétaire de séance.*

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2016

Présentation : Christian BALIGAND

Pas de remarque particulière.

Le procès-verbal du 19 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2) Débat d'Orientations Budgétaires

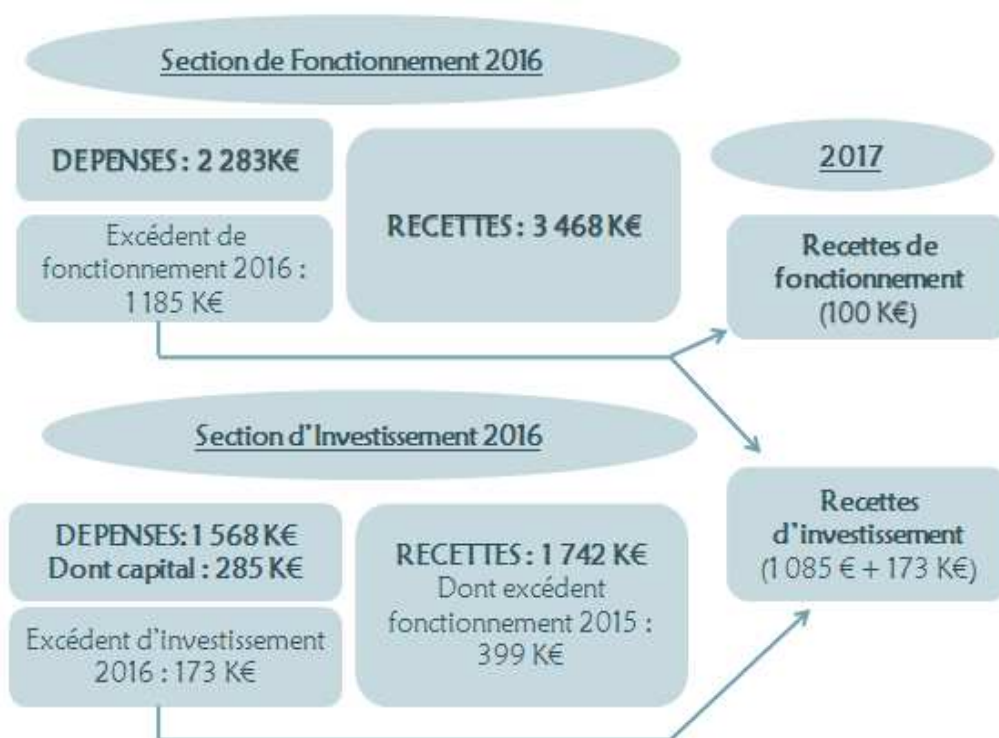
Présentation : Michel LALANDE

Monsieur LALANDE explique au Conseil Municipal que l'article R 2151-2 du Code Général des Collectivités territoriales fait obligation aux collectivités territoriales de plus de 3500 habitants, d'un débat d'orientation budgétaire portant sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré. Il permet au Maire de faire connaître les choix budgétaires prioritaires et au conseil municipal d'en débattre, celui-ci devant avoir lieu 2 mois avant l'adoption des budgets primitifs.

En préambule, la synthèse provisoire des résultats 2016 du budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	EMIS 2014	EMIS 2015	EMIS 2016	
Dépenses de fonctionnement	2 011 864,73	2 675 222,55	2 282 913,77	
Recettes de fonctionnement				
Recettes de l'exercice	3 102 463,19	3 073 614,96	3 368 365,67	
Excédent N-1 reporté	200 000,00	100 000,00	100 000,00	
Recettes de l'exercice	3 302 463,19	3 173 614,96	3 468 365,67	
Excédent de l'exercice	1 290 598,46	498 392,41	1 185 451,90	
SECTION D'INVESTISSEMENT	EMIS 2014	EMIS 2015	EMIS 2016	RAR 2016
Déficit N-1 reporté	268 818,76			
Dépenses d'investissement	573 057,11			
Dépenses de l'exercice	841 875,87	1 912 829,06	1 568 640,16	101 651,32
Recettes d'investissement		1 815 920,55	1 136 079,74	
Excédent N-1 reporté		702 884,24	605 975,73	
Recettes de l'exercice	1 544 760,12	2 518 804,79	1 742 055,47	136 809,33
Déficit de l'exercice				
Excédent de l'exercice	702 884,25	605 975,73	173 415,31	35 158,01
Dépenses globales de l'exercice	2 853 740,60	4 588 051,61	3 851 553,93	
Recettes globales de l'exercice	4 847 223,31	5 692 419,75	5 210 421,14	
RESULTAT GLOBAL PROVISOIRE DE L'EXERCICE	1 993 482,71	1 104 368,14	1 358 867,21	
Taux d'endettement	10,84%	10,11%	9,41%	
Capacité d'Autofinancement nette	954 822 €	882 256 €	950 151 €	

SYNTHESE PROVISOIRE DU BUDGET



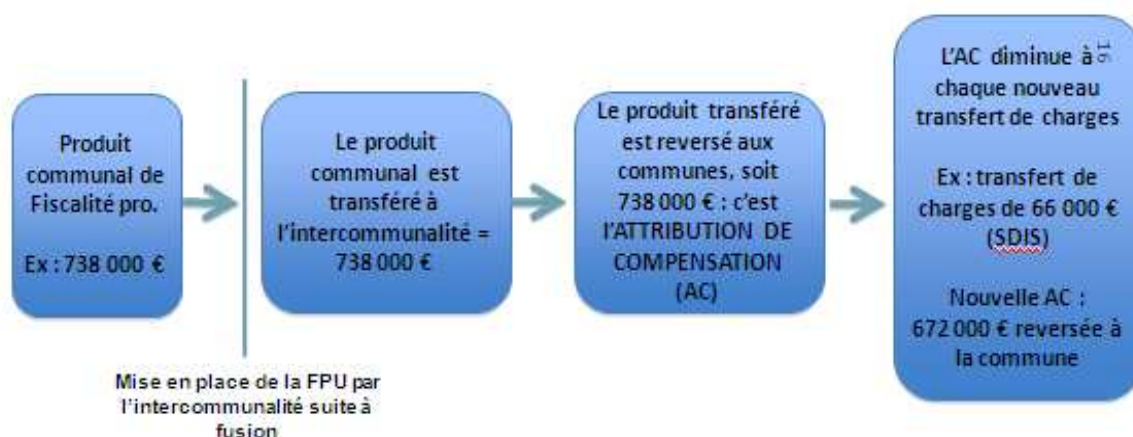
Dans le cadre de la préparation du budget 2017, il doit être procédé à l'affectation du résultat de fonctionnement ; Il est proposé de l'affecter ainsi :

- **100 000 euros en report de fonctionnement en 2017, ce qui représente le montant inscrit pour les dépenses imprévues 2017.**
- **1 085 000 euros affectés en investissement.**

LE CONTEXTE NATIONAL

- Baisse des transferts financiers de l'Etat vers les collectivités territoriales dont baisse globale de la Dotation Globale de Fonctionnement de 3,5% (Projet de Loi de Finances 2017 : réduction de moitié par rapport à ce qui avait été prévu)
- Augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale
- Maintien de la Dotation Nationale de Péréquation
- Revalorisation de 0,4% des bases d'imposition à la taxe foncière et à la taxe d'habitation
- Maintien du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales au même niveau
- Loi NOTRe : Fusion des communautés de communes des Rives de Sarthe et des Portes du Maine avec modification de la fiscalité pour les Rives de Sarthe :
 - Passage d'une fiscalité additionnelle à une fiscalité professionnelle unique, entraînant la perte des recettes économiques et la perte de la part de la Taxe d'habitation du département pour la commune et le versement d'attributions de compensation par la Communauté de Communes.
 - Transfert du budget annexe Champfleury 2 dans le cadre de la compétence Développement économique : clôture du budget annexe et reversement de l'excédent sur le budget commune (175 827,18 €) + remboursement des dépenses déjà engagées (187 172,82 €)
 - Transfert des dépenses du Service Départemental Incendie et Secours (66 375 €)

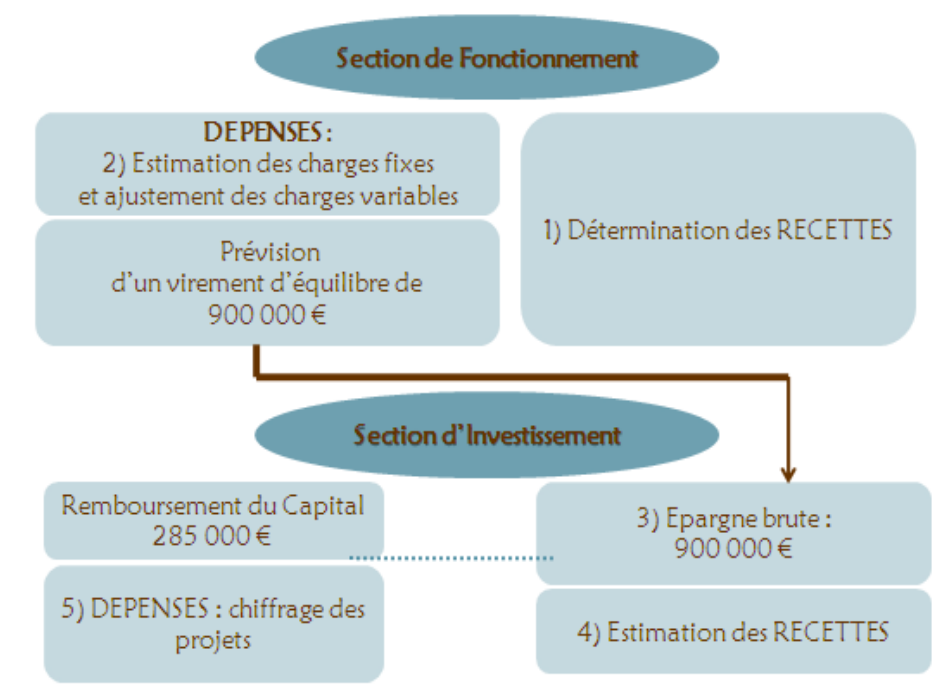
L'attribution de compensation - le schéma de droit commun :



LES OBJECTIFS MUNICIPAUX

1. Favoriser l'autofinancement pour les nouveaux investissements de 2017
2. Baisser l'endettement par habitant (pour mémoire en 2016 : 1 000 €/habitant) en utilisant la ligne de trésorerie disponible (1 207 000 €) si besoin
3. Maintenir la Capacité d'Autofinancement Brute de 1 100 000 €
4. Maitriser les charges de fonctionnement dans la limite des années précédentes
5. Neutralité fiscale : ne pas augmenter les taux cumulés commune et communauté de communes pour 2017.
6. Maintenir la masse salariale

METHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DU BUDGET



1) DETERMINATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

↳ Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses

Ces recettes qui comprennent celles du restaurant scolaire, de la garderie, du ALSH ont été réévaluées au plus juste, en tenant compte de l'augmentation des tarifs de l'année scolaire 2016-2017 (+1,5% pour cantine, garderie et pas d'augmentation pour ALSH) et des effectifs de l'année scolaire en cours.

↳ Chapitre 73 – Impôts et taxes

Pour les 3 taxes (Taxe d'Habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties,) maintien des taux, +1% augmentation des produits dont +0,4% pour la base de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

↳ Chapitre 74 – Dotations et participations

Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (environ - 30 000 €),
Autres dotations égales aux émissions 2016,
Réajustement du fonds d'amorçage pour la réforme scolaire (33 570 € pour 373 élèves),
Dotations pour le recensement (7 000 €) et Cartes Nationales d'Identité (3 500 €).

↳ Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Les autres recettes ont été estimées au plus juste.
Remboursement par la communauté de communes des dépenses engagées sur l'opération Champfleury 2

2) ESTIMATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour mémoire, les charges fixes sont :

- les contrats signés pour des montants précis,
- les engagements contractuels liés à la fourniture des repas de la cantine scolaire et de l'Accueil de Loisirs,
- le contrat de balayage,
- la convention avec Caniroute
- le contrat avec Groupama
- les coûts de maintenance (photocopieurs, ordinateurs, ascenseurs,...),
- les honoraires et frais de parution des marchés,
- les impôts (taxes foncières),
- la redevance ordures ménagères,
- les frais de personnel (soit les 2/3 des charges fixes),
- les indemnités de fonction des élus,
- ~~les dépenses du service incendie~~ (66 375 €),
- les cotisations aux organismes de regroupement (mission locale, crèche St Saturnin)
- les intérêts de la dette (un emprunt terminé en 2017)
- les dotations aux amortissements 135 000 €
- le crédit dépenses imprévues pour 100 000 € (maximum possible 7.5% des dépenses prévisionnelles par section)
- le Fonds de péréquation intercommunale (22 091 €)
- la participation au Pays du Mans pour le service mutualisé d'autorisations des droits des sols
- l'indemnité aux agents recenseurs (prévoir 10 500 €)

Pour information en 2016, elles représentaient au budget primitif $\frac{3}{4}$ du montant des dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre et dépenses imprévues).

Pour 2017,

- Les charges fixes liées aux contrats et engagements seront réajustées : prise en compte contrat Groupama et crèche St Saturnin.
- Les charges de personnel (chapitre 012) seront calculées à structure constante en termes d'effectifs. La masse salariale doit être optimisée sur l'ensemble des postes.
La réévaluation des échelles de rémunération de la catégorie C a été prise en compte (estimation de l'augmentation : 1,3%). Une augmentation de 1% a été intégrée pour anticiper les hausses de cotisation des mutuelles, caisses de retraite, URSSAF, assurance,.... Aucune embauche n'est prévue.
- Les indemnités de fonction (chapitre 65) seront calculées à structure constante en tenant compte des augmentations du point d'indice et des augmentations de cotisations.
- Les charges financières (chapitre 66) ont été recalculées pour les emprunts à taux variables du Crédit Agricole à partir d'un taux d'intérêt de 0,10 %.

➔ Prévion d'augmentation des charges fixes au maximum de +2% (plafond)

Les charges variables sont pour l'essentiel :

- les consommations eau, énergie, combustibles, carburant représentent 1/3 des charges variables
- l'alimentation
- les fournitures d'entretien, de petit équipement
- les vêtements de travail
- les fournitures administratives
- les fournitures scolaires
- les fournitures périscolaires
- l'entretien des terrains, des bâtiments, de la voirie, des matériels roulants
- la documentation
- les publications,
- les fêtes et cérémonies
- les frais d'affranchissement et de télécommunication
- les transports collectifs, voyages et déplacements
- les subventions aux associations.

En 2016, ces charges variables représentaient 1/4 des dépenses réelles de fonctionnement. (hors opérations d'ordre et virement à l'investissement).

➔ Prévion d'augmentation moyenne générale de 3% au maximum (plafond)

EVOLUTION DES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT

En milliers d'€	2014	2015	2016	DOB 2017
Total Charges générales	664	715	693	711
		7,68%	- 3.08 %	2.59%
Dont Charges variables	455	487	441	454
		7.03%	-9.45%	3%
Dont Charges fixes	211	228	252	257
		8.05%	10.52%	2%
Charges de personnel	935	951	967	980
		1.71%	1.68%	1.3%
Charges courantes	221	220	220	225
			0%	2.27%
RECAPITULATIF				
Charges fixes	1 405	1 451	1 503	1 533
		3.27%	3.58%	2%
Charges variables	490	508	463	476
		3.67%	- 8.86%	3%
Total charges	1 895	1 959	1 966	2 009
		3.37%	0.35%	2.18%

3) AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement = Autofinancement dégagé pour financer la section d'investissement.

➔ **Pour 2017, virement d'équilibre à la section d'investissement de 900 000 €**

4) DETERMINATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- ✂ L'excédent d'investissement n-1 de 173 415 €
- ✂ L'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2016 qui doit couvrir le remboursement du capital des emprunts (au compte 1068 : 1 085 000 €)
- ✂ Les dotations aux amortissements : 135 000 €
- ✂ La taxe d'aménagement à prévoir comparable à l'émis 2016 : 60 000 €
- ✂ Les recettes de Fonds de Compensation de la TVA : 261 000 €
- ✂ L'ensemble des restes à réaliser en recettes (136 800 €)
- ✂ Les subventions d'investissement sollicitées et certaines : 100 000 €,
- ✂ Le virement de la section de fonctionnement souhaité à 900 000 €

5) INVESTISSEMENT : ESTIMATION DES DEPENSES PAR COMMISSION

- ✂ Un crédit de dépenses imprévues de 50 000 €
- ✂ Le remboursement d'emprunt en capital (285 600 €)
- ✂ L'ensemble des restes à réaliser en dépenses (101 600 €)
- ✂ Le financement des opérations arrondi à 2 600 000 € décomposé comme suit :

➔ **Nouveaux investissements prévisionnels :**

CULTURE : 11 000 €

VIE ASSOCIATIVE : 46 000 €

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES : 60 500 €

URBANISME : 580 000 €

JEUNESSE : 625 000 €

ADMINISTRATION – COMMUNICATION PATRIMOINE : 93 000 €

AFFAIRES ECONOMIQUES : 422 500 €

➔ **Investissements reportés de 2016 concernant la réfection des vestiaires du foot (450 000 €) et des locaux périscolaires (250 000 €) : 700 000 €**

➔ **Report des restes) réaliser 2016 : 101 651 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare avoir participé ce 6 février 2017 au débat d'orientations budgétaires relatif au budget principal 2017 et émettre un avis favorable aux orientations proposées.

BUDGETS ANNEXES

Service assainissement :

- Crédits pour la réalisation, dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial avec le lotisseur SOFIL, d'une canalisation Eaux usées 35 000 €HT + frais pour maîtrise d'œuvre 2 000 €HT
- Report des crédits pour l'étude diagnostique du réseau d'assainissement par Artelia : 21 125,50 HT
- Crédits pour la réalisation d'une étude après le diagnostic du réseau d'assainissement
- Crédits pour le dévoiement de la canalisation sous l'emplacement du City Park : 10 000 €HT
- Prévoir le remboursement de l'annuité de la dette : 34 100 €
- Prévoir les dotations aux amortissements des investissements (137 000 €) et des subventions (76 700 €)
- Report de la subvention de l'Agence de l'Eau pour l'étude diagnostique du réseau d'assainissement par Artelia : 24 570 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare avoir participé ce 6 février 2017 au débat d'orientations budgétaires relatif au budget annexe service assainissement 2017 et émettre un avis favorable aux orientations proposées.

Service d'eau :

- Crédits pour la réalisation, dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial avec le lotisseur SOFIL, d'une canalisation Eau Potable : 28 000 € HT
- Crédits pour le renouvellement d'un réseau eau potable dans le secteur de l'Ansuisière : 80 000 €HT
- Report des crédits pour la mission d'ingénierie pour les travaux dans le secteur de l'Ansuisière : 4 500 € HT
- Crédits pour la réalisation de travaux à l'usine de décarbonatation
- Prévoir le remboursement de l'annuité de la dette : 42 700 €
- Prévoir les dotations aux amortissements des investissements (70 500 €) et subventions (16 000 €)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare avoir participé ce 6 février 2017 au débat d'orientations budgétaires relatif au budget annexe service eau 2017 et émettre un avis favorable aux orientations proposées.

3) Autorisation d'engager les dépenses d'investissement du budget principal et des budgets annexes

Présentation : Michel LALANDE

Monsieur LALANDE explique au Conseil Municipal que l'article 15 de la Loi n°88-13 du 5 janvier 1988 permet à Monsieur le Maire, sur autorisation du conseil municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente et, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Afin de poursuivre la bonne administration de la commune, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans les limites suivantes :

BUDGET COMMUNE

Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2016	Autorisation 2017
20	Immobilisations incorporelles	18 900 €	4 725 €
21	Immobilisations corporelles	1 861 109,06 €	465 277 €
23	Immobilisations en cours	446 032,38 €	111 508 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget principal, hors restes à réaliser présentées ci-dessus.

BUDGET EAU

Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2016	Autorisation 2017
21	Immobilisations corporelles	238 062,55 €	59 515 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget eau, hors restes à réaliser présentées ci-dessus.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2016	Autorisation 2017
21	Immobilisations corporelles	424 165,64 €	106 041 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget assainissement, hors restes à réaliser présentées ci-dessus.

4) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017

Présentation : Christian BALIGAND

L'article 179 de la loi de Finances 2011 a institué la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

L'objectif de cette dotation est de répondre aux besoins d'équipements des territoires ruraux dans le cadre d'opérations d'investissement.

Lors de sa réunion du 13 décembre 2016, la commission des élus prévue par l'article L. 3437-36 du Code Général des Collectivités Territoriales a fixé les catégories d'opérations éligibles à la DETR 2017 ainsi que les taux de subventions applicables.

La commune de La Bazoge est éligible à cette dotation et peut déposer plusieurs dossiers avant le 31 mars 2017.

Les opérations doivent être arrivées au stade du dossier de consultation des entreprises. Le nombre maximum de dossiers déposés est fixé à deux, classés par ordre de priorité. Plusieurs dossiers seront proposés lors d'une réunion à Sainte Jamme le 22 février avec le secrétaire général de la Préfecture, Monsieur BARON.

Par rapport à la liste des opérations éligibles, il est proposé au conseil de présenter les dossiers suivants :

1/ Immobilier public – Ecoles et restaurants scolaires

Dossier présenté : Réhabilitation des locaux périscolaires. Coût estimé des travaux : 198 425 € HT. Taux de la subvention : 30%.

2/ Aménagement urbains et sécurité – Opérations cœur de village

Dossier présenté : Aménagement paysager et parking George Sand. Coût estimé des travaux : 253 951 € HT. Taux de la subvention : 20%.

3/ Aménagement urbains et sécurité – Travaux résultant du plan d'accessibilité de la voirie

Dossier présenté : Mise en accessibilité de la voirie et aménagements rue de la gare. Coût estimé des travaux : 62 500 € HT. Taux de la subvention : 20%.

4/ Ingénierie territoriale – Réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments

Dossier présenté : Audit énergétique ludothèque. Devis en cours. Taux de la subvention : 20%.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les projets précités et décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

- ***autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la D.E.T.R. 2017 pour les projets présentés ci-dessus dans l'ordre des priorités,***
- ***attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,***
- ***attester de l'inscription des dépenses en section d'investissement,***
- ***attester de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.***

5) Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe: désignation d'un membre pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Présentation : Christian BALIGAND

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal l'objectif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est de procéder à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées à la communauté de communes. Elle se réunit à chaque transfert de charges, que celui-ci ait pour origine une extension de périmètre ou un transfert de compétences.

Le conseil communautaire Maine Cœur de Sarthe s'est réuni le mercredi 1^{er} février pour déterminer le nombre de membres par commune. Il a fixé à 2 le nombre de membres par commune : un titulaire et un suppléant.

Monsieur le Maire précise que le rôle de la CLECT est de déterminer précisément le montant des charges transférées à la communauté de communes.

Concernant la commune de La Bazoge, il s'agit d'évaluer le transfert des zones d'activités, des chemins de randonnée (élagage, entretien simple)

Le rôle du membre qui sera désigné est de s'assurer de la réalité du montant des charges transférées et par exemple, pour les transferts qui pourraient être faits à l'avenir, évaluer le montant du transfert de l'ALSH.

Monsieur FEAU demande comment peut être calculé le coût du débroussaillage.

Monsieur le Maire répond qu'il a fait faire des devis de sous-traitance, notamment avec les Ateliers ESTIM. Ceci va permettre d'avoir une idée du coût du débroussaillage sur la commune.

Monsieur le Maire propose de nommer Michel LALANDE en tant que membre titulaire et lui-même en tant que membre suppléant de la CLECT.

Il n'y a pas d'autres candidats à cette désignation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à mains levées, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.

6) Délibération pour autoriser le lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de médiathèque

Présentation : Valérie LEGROS et Emmanuelle LE GAL-MESME

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le budget prévisionnel 2017, des crédits sont prévus pour la réalisation d'une étude sur le projet de réhabilitation de l'ancienne école maternelle George Sand en espace «médiathèque».

Madame LEGROS explique le contexte de ce projet qui est, au départ, la réhabilitation de l'ancienne école maternelle occupée actuellement par la ludothèque et par la salle dédiée aux services RAMPE de la communauté de communes.

Madame LE GAL-MESME et Madame LEGROS souhaitent regrouper les deux services de la ludothèque et de la bibliothèque afin de créer un pôle médiathèque en un même lieu.

L'idée est de regrouper deux services d'un même type qui fonctionnent avec un système de prêt : prêt de jeux, prêt de CD et prêt de livres, ce qui permettrait de faciliter le travail d'Aurélié HOUDAYER qui intervient sur ces deux services et de jouer sur une amplitude horaire plus importante que ce qui est proposé à la population actuellement.

Madame LE GAL-MESME complète cette intervention en précisant que pour la bibliothèque, il s'agirait de déplacer ce service vers un site plus vivant, moins enclavé. Actuellement, la bibliothèque est un petit peu excentrée par rapport au bourg et aux écoles qui se rendent à la bibliothèque.

Concernant les prêts, cela permettrait de mutualiser un poste avec les mêmes horaires et de mutualiser également le travail des bénévoles. Ce projet serait un gage d'efficacité.

Monsieur le Maire complète en disant que, sur les années 2015/2016, il y a eu plusieurs rencontres avec Valérie LEGROS pour travailler sur la mise aux normes des sanitaires de la ludothèque, l'isolation, l'électricité et que l'idée de départ était de rénover tout le bâtiment qui date des années 76, constitué de 4 classes et d'un grand hall d'accueil.

Il ajoute qu'il faudra voir avec l'architecte choisi, à réfléchir à un système de chauffage optimal de ce bâtiment (énergies renouvelables).

Montant estimé des travaux :

TOTAL travaux TTC : 509 400,00 €

Frais divers à prendre en compte : 77 400 € TTC

Actualisation de l'ensemble environ : 3% = 17 604 € TTC

Budget global avec actualisation : 503 670,00 € HT

→ Soit 604 404,00 € TTC

Monsieur le Maire ajoute qu'il semble que cette estimation soit un peu faible car il n'a pas été demandé à l'architecte qui a réalisé la pré-étude de travailler sur un type de chauffage à énergies renouvelables.

Il précise que dans le cahier des charges des travaux à destination des entreprises, il faudra réfléchir à une adaptation du chauffage de demain en fonction de l'utilisation future des locaux.

Monsieur ROUSTEL demande ce qu'il adviendra des lieux des locaux de la bibliothèque actuelle et du local jeunes.

Madame LE GAL-MESME répond qu'il n'est pas question de déplacer le local jeunes pour le moment. La commission culture devra réfléchir à la future affectation de la bibliothèque actuelle.

Monsieur le Maire ajoute que l'inscription du montant des crédits des travaux a été prévue au budget 2017 afin de pouvoir lancer la consultation des entreprises en fin d'année si le dossier est assez avancé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation proposée ci-dessus, selon les dispositions de la procédure adaptée de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

7) Plan Local d'Urbanisme – procédure de modification simplifiée

Présentation : Christian BALIGAND

1^{ER} POINT :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le 17 décembre 2016, il a été invité à visiter l'usine L'ŒUF, en présence de Yves de la FOUCHARDIERE, Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture ainsi que son homologue du Sénégal.

Lors de cette visite, l'entreprise L'ŒUF a fait savoir qu'elle avait besoin de s'agrandir et qu'elle projetait de réaliser une extension de sa capacité de production sur le site de La Bazoge dans la zone d'activités des Hogues. Aujourd'hui, l'usine produit 650 millions d'œufs sur une année. L'objectif est d'atteindre 1 milliard.

Monsieur le Maire ajoute qu'actuellement, cette entreprise est pénalisée car elle n'arrive pas à fournir les quantités d'œufs demandées.

Au départ, l'entreprise souhaitait s'agrandir sur la zone d'activités de Champfleury 2 mais la traversée de la route rendait les choses un peu compliquées.

Le projet actuel consiste à étendre l'emprise au sol des constructions de 5 200 m² supplémentaires. Pour l'unité de stockage projetée, compte-tenu de la capacité limitée du site, une hauteur de 14 m est nécessaire.

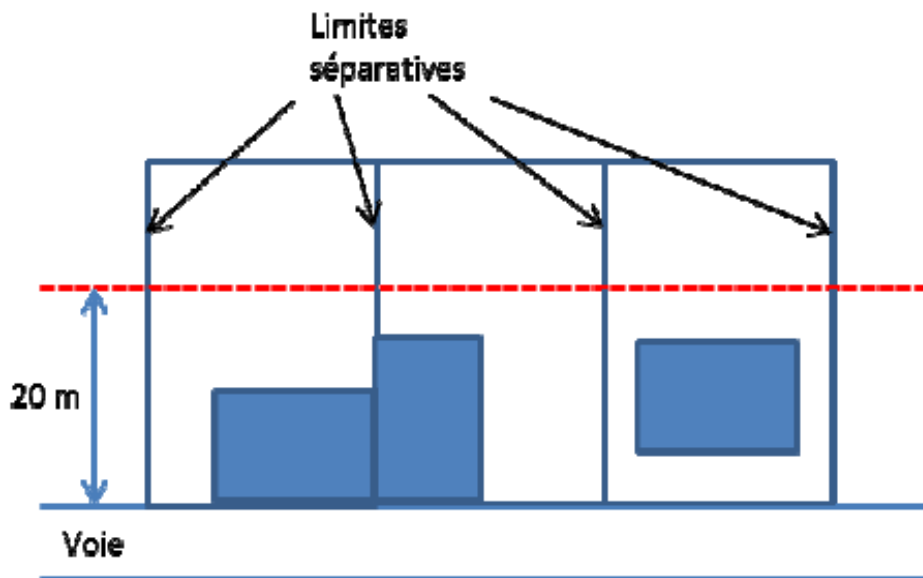
Or, aujourd'hui, le PLU limite la hauteur en vigueur en zone UZ à 12 mètres. Aussi, lors de la visite du 17 décembre, Madame le Préfète a demandé à la commune de modifier son PLU, une modification simplifiée permettant d'augmenter la hauteur des constructions de 20% pour atteindre 14.40 mètres.

Cette hauteur de 14.40 mètres conviendrait à l'usine L'ŒUF pour son extension.



2^{ème} POINT :

En outre, suite à plusieurs demandes d'extension ou de constructions d'annexes (abris de jardins de + 12 m², de garages...) en fond de parcelle dans les zones urbaines, une modification simplifiée du PLU serait nécessaire afin d'assouplir les règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives.



Monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui toute construction au-delà des 20 mètres ne doit pas être accolée à la propriété. Il doit y avoir une distance de 3 mètres par rapport aux limites séparatives des propriétés.

Or, la commune réceptionne de plus en plus de demandes concernant des extensions, des abris de jardin en limite séparative de propriétés, d'autant plus que les terrains sont de plus en plus petits.

Dans la modification simplifiée du PLU, il serait possible de modifier le règlement pour permettre la construction d'extensions et abris de jardin soit en limite de propriété, soit à 3 mètres. Toujours en conservant la règle de retrait des 20 mètres par rapport à la voirie.

Au vu de ces deux éléments, une modification simplifiée du PLU a été lancée. La société Architour a été contactée pour réaliser cette modification simplifiée portant :

1/ sur le passage de la hauteur des constructions en zone UZ à 14,40 mètres dans toutes les zones UZ.

2/ sur l'autorisation, en Zone UB, UA, 1AUh et 2AUh, de bâtir des constructions en limite séparative de propriété ou en retrait de 3 mètres (minimum) sur toute la propriété.

Conformément à la procédure de modification simplifiée du PLU, un avis dans un journal d'annonces légales a été inséré le 17 janvier dernier dans le Ouest France et le Maine Libre et le dossier est consultable par le public depuis le 25 janvier jusqu'au 24 février 2017 inclus.

Monsieur le Maire précise que tous les services de l'Etat ont reçu un dossier et ont déjà émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal sera amené à faire le bilan de cette consultation et à délibérer lors de la prochaine séance en mars pour émettre un avis favorable ou non.

8) Présentation du projet de création d'un espace vert dans le secteur des hauts du Lac

Présentation : Jean-François POMMÉ

Monsieur POMMÉ présente au Conseil Municipal le projet de création d'un espace vert dans le secteur des Hauts du Lac, travaillé en partenariat avec le Lycée des Horizons et la Chambre d'agriculture.

Il ajoute que cet espace vert a été rétrocedé à la fin des travaux de construction du lotissement des Hauts du Lac et que c'est un endroit aujourd'hui désertique.

La commune de La Bazoge s'est associée avec le lycée des Horizons pour solliciter des subventions auprès des artisans locaux et la commune va, de son côté, faire des démarches auprès des entreprises locales et des personnes politiques du secteur.

SOYEZ Partenaire et Investisseur

dans un projet d'avenir pour

- La Bazoge
- Le Paysage
- L'Environnement
- La Planète

Participez :

- A la Plantation d'arbres
- A la Formation des jeunes et moins jeunes
- A la création d'un espace ludique et de découverte autour des arbres



- Au transfert des savoirs entre générations



Il y a 10 ans:

UN ESPACE PUBLIC AU COEUR D'UN MAILLAGE URBAIN

- Un espace cloisonné par des habitations individuelles
- Une superficie de plus de 1 ha



Des aménagements à minima, réponse à des obligations légales..., transférés à la commune...

Aujourd'hui :

Un espace public encore peu approprié par les habitants,



- Seul espace public dans un rayon de plus de 200 m

Quelle connexion avec les autres espaces végétalisés communaux et intercommunaux ?

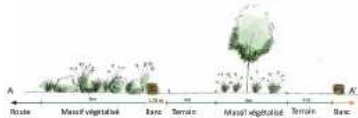


- Présence de quelques bancs et de grands espaces engazonnés.

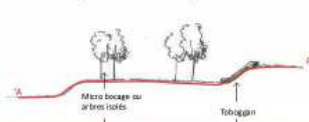
Quels usages et pour qui aujourd'hui ?

Des espaces réorganisés

Une entrée requalifiée par un espace récréatif végétalisé



Aire de jeux située dans la partie forestière



Micro bocage



Chêne sessile et châtaignier
Chêne sessile et Cormier

Vergers



Pommier
Châtaignier
Cormier

Banc



Exemple de banc en pierre possible dans la partie Nord du parc.

Un budget : 50 000 € pour tout faire

- ☛ Remettre en état le milieu et préparer les sols,
- ☛ Acheter les arbres, les fournitures diverses (tuteurs, paillages, protections...)
- ☛ Planter
- ☛ Mettre en place quelques enrochements
- ☛ Acheter du mobilier de détente et quelques jeux pour enfants

Calendrier de mise en œuvre...

- ☛ Janvier 2017 - Mars 2017 : recherche de partenaires financeurs
- ☛ Juin 2017 - Septembre 2017 : choix des entreprises pour la réalisation des travaux
- ☛ Octobre 2017 - Février 2018 : travaux et plantation

Les partenaires du projet aujourd'hui

La commission urbanisme de la Bazoge sous l'autorité de Monsieur le Maire

- Chambre d'agriculture Sarthe, conseil, assistance, suivi du projet
- Lycée Les Horizons, Saint Saturnin, présentation du projet et recherche des partenaires financiers,
- L'association des Croqueurs de pommes pour le verger
- L'association Passage d'Avezé pour le plessage à venir

REJOIGNEZ – NOUS !

Chaque partenaire sera :

- Associé à une journée de plantation,
- Puis de taille de formation des arbres plantés.
- Son nom sera mentionné, avec son accord, à l'entrée du site sur un panneau d'information

9) Affaires diverses

➡ Monsieur BALLUAIS fait un point sur le recensement qui a commencé depuis le 19 janvier dernier. Il explique qu'il reste 295 logements à visiter. 82% de logements ont été recensés. Sur les 82%, il y a 55% de réponses par Internet.

➡ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le notaire Christophe GRASTEAU quitte La Bazoge et sera remplacé par Maître Sophie RIBOT qui était autrefois à Saint Jean d'Assé.

➡ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise HYDRA SYSTEME ferme fin mars 2017. Il y avait 8 personnes qui travaillaient dans l'usine. La fabrication est délocalisée sur la commune de Spay. L'usine est à vendre. Il ajoute que les locaux sont très fonctionnels avec un système de flux intérieur très bien conçu.

➡ Monsieur DESCHAMPS rappelle au Conseil Municipal l'organisation les 16 et 17 avril prochains, d'un week end et de rencontres culturelles des peintres dans le bocage. Les 16 et 17 avril, ils seront à L'Envol et le 17 avril, il y aura une exposition des enfants dans le hall de l'école primaire.

➡ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la suite du dossier concernant les terrains délaissés de la LGV et présente les derniers plans en sa possession. Il précise que le rond-point appartient au Département qui ne souhaite plus en avoir la charge car le coût d'entretien est très élevé. Des négociations sont en cours.

Monsieur le Maire souhaiterait récupérer les terrains en limite nord et sud de la LGV du secteur du viaduc de la Courbe jusqu'au rond-point, afin d'y faire un chemin pédestre et il demande l'avis du Conseil Municipal sur ce principe. Avis favorable du Conseil Municipal.

➡ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les permanences des élections et invite les élus qui ne l'auraient pas déjà fait à s'inscrire aux permanences électorales des 23 avril, 7 mai, 11 et 18 juin 2017. Il demande également aux élus de voir si leur entourage pourrait assurer des permanences.

➡ Monsieur ROUSTEL demande qui a en charge la gestion des travaux de voirie actuellement réalisés dans son secteur. Est-ce la commune ou le particulier pour le compte duquel sont réalisés les travaux ? Il précise que les travaux ont été réalisés aujourd'hui et que les riverains n'ont pas pu rentrer chez eux en fin de journée.

Monsieur le Maire lui répond que les travaux sont directement à la charge du propriétaire et il appartient à l'entreprise d'en informer les riverains..

➡ Monsieur ROUSTEL dit qu'il y a eu un problème d'eau à l'école aujourd'hui.

Monsieur le Maire répond que cela est dû à un incident lors du contrôle des bornes incendie. En effet, lors de la purge, de la terre est tombée dans l'eau.

Il ajoute que, pour palier à ce désagrément, des bouteilles d'eau ont été livrées au restaurant scolaire et aux écoles et que la qualité de l'eau n'était en rien affectée par les dépôts qui entraînaient une couleur un peu jaunâtre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.